

**PLUi**  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION  
COMMUNE : LASSEUBE

M. Inguyen Jean Baptiste

L

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:**

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse : Maison Marseille 406 impasse marquette  
quartier Tenbaga 64190 Lasseube

Référence cadastrale :  
Section BZ parcelle n° 51

**CONTRAINTES D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

**ENJEU AGRICOLE :****Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

Oui

 Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

 Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

 Non**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**

Oui

 Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2008 / 2009

**L'environnement du bâtiment :**

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation  Oui  Non- Exploitation agricole  Oui  Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...)?

- Autre  Oui (préciser) : Habitation

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures  Oui  Non▪ Prairies  Oui  Non▪ Landes/terres en friche  Oui  Non

▪ Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?  Oui  Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?  
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) : ..... non .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui  Non

**RESEAUX :****Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?

 Oui Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

 Oui Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

 Oui Non

<ul style="list-style-type: none"><li>à un réseau d'assainissement ?</li></ul>	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

**INTERET ARCHITECTURAL :**

**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?  Oui  Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?  Oui  Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?  Oui  Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :  
.....  
.....  
.....

Photographie(s):

M<sup>r</sup> IRIGOYEN Jean-baptiste

1672 Route d'Escou  
Quartier Lembeye  
64290 Lasseube

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
Reçu en préfecture le 21/07/2025  
Publié le 21/07/2025  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

M<sup>r</sup> Le Maire de  
Lasseube

Objet: Demande de rénovation d'une grange  
pour une création d'une maison d'habitation.

M<sup>r</sup> Le Maire,

Suite aux différentes réunions et informations apprises au sujet du PLUI, je viens vous solliciter afin de pouvoir classer une grange en habitation.

Elle est desservie par la voie communale, l'électricité, l'eau et le téléphone.

L'adresse: Maison Marseilla  
406 impasse Marquette  
Quartier Lembeye  
64290 Lasseube

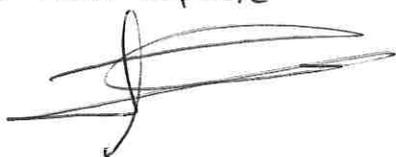
Situé: Section BZ  
parcelle n°51

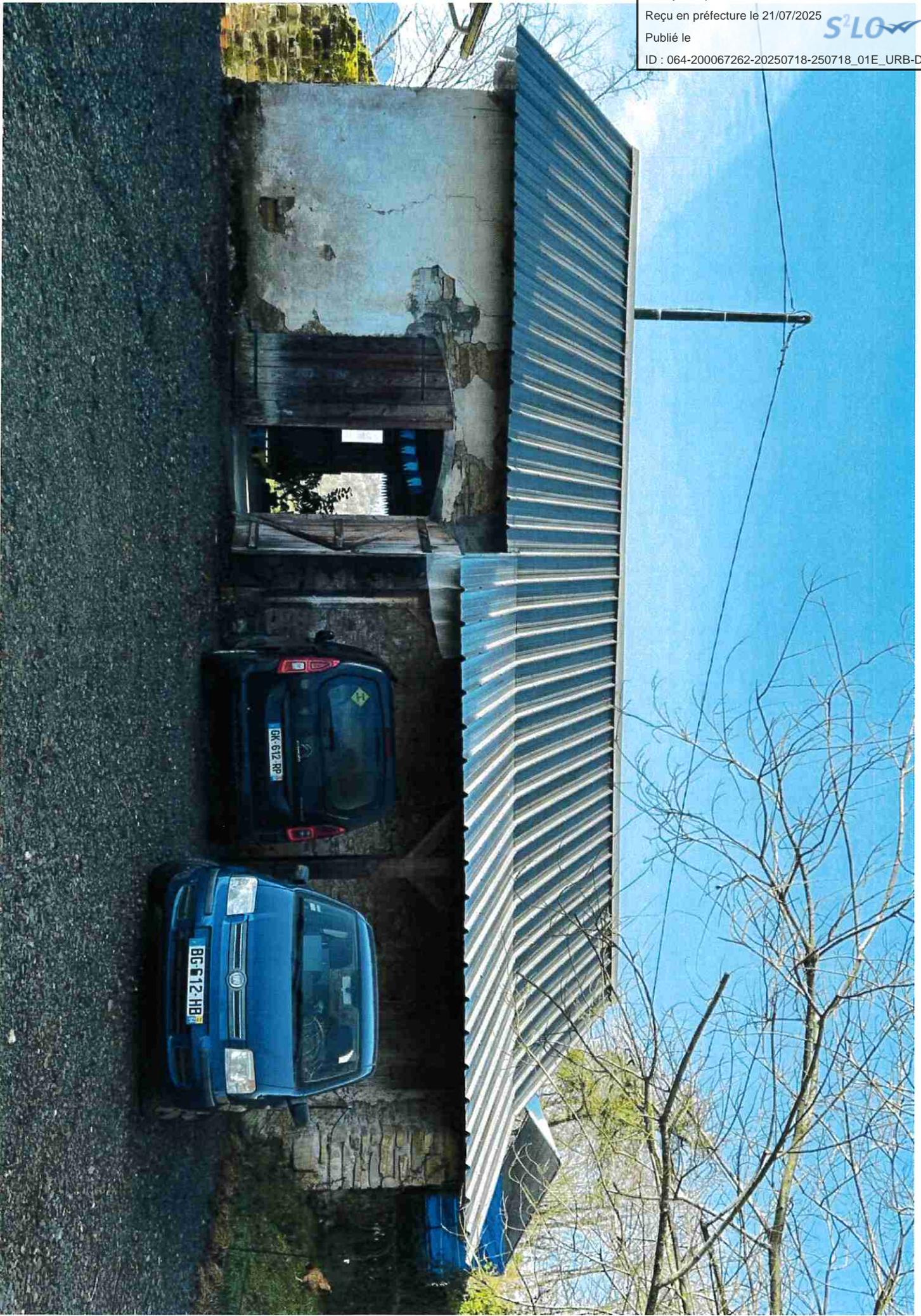
Je pense ne pas gêner ni poser problème au niveau du PLUI en fonction des différentes discussions que j'ai pu avoir.

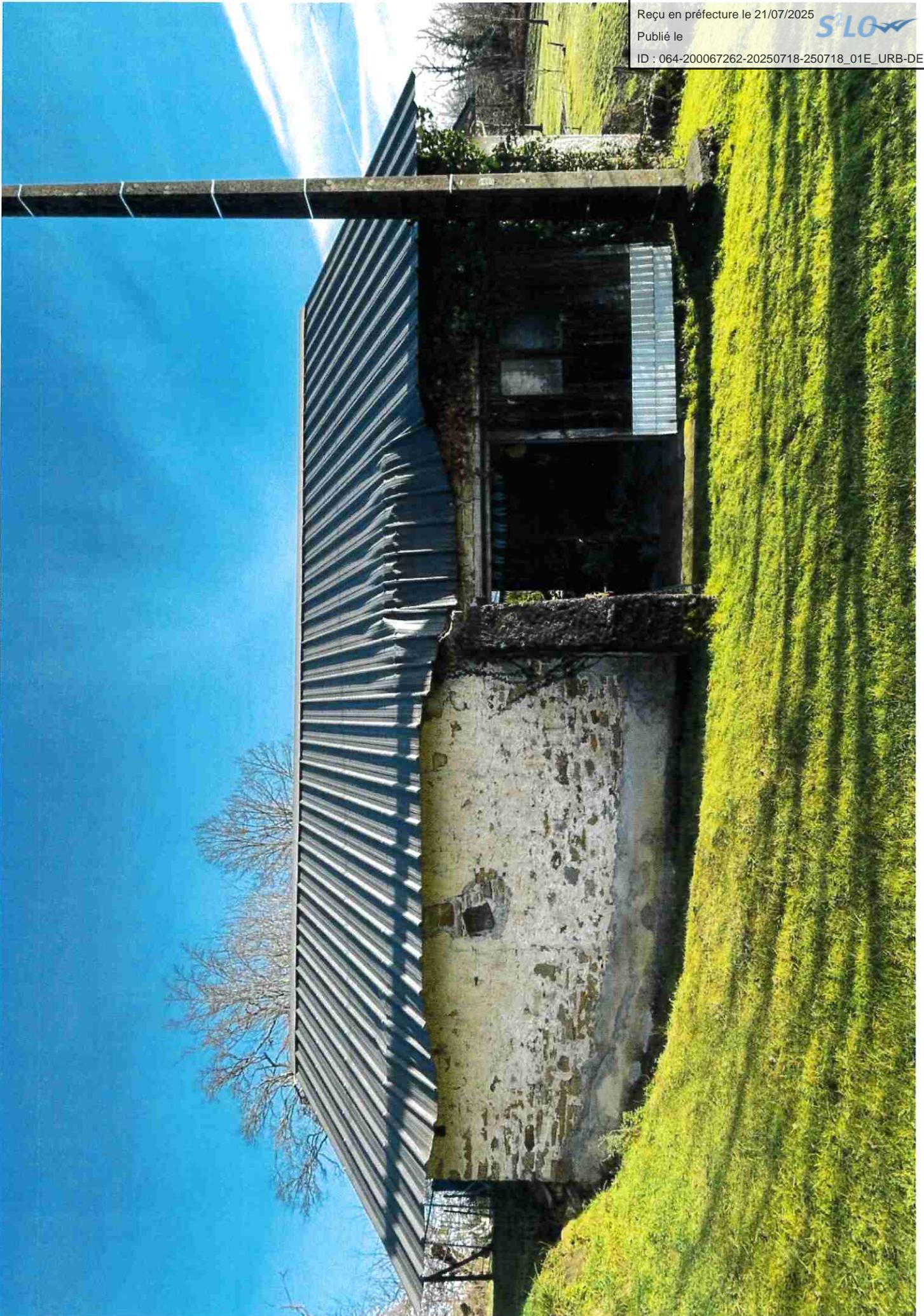
Cette requête, que j'espère favorable de votre part, puisse permettre à mon fils (IRIGOYEN Cédric) de rester dans son village et ainsi créer une famille et participer à la vie collective du village.

Dans l'attente et le souhait d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

IRIGOYEN Jean-baptiste







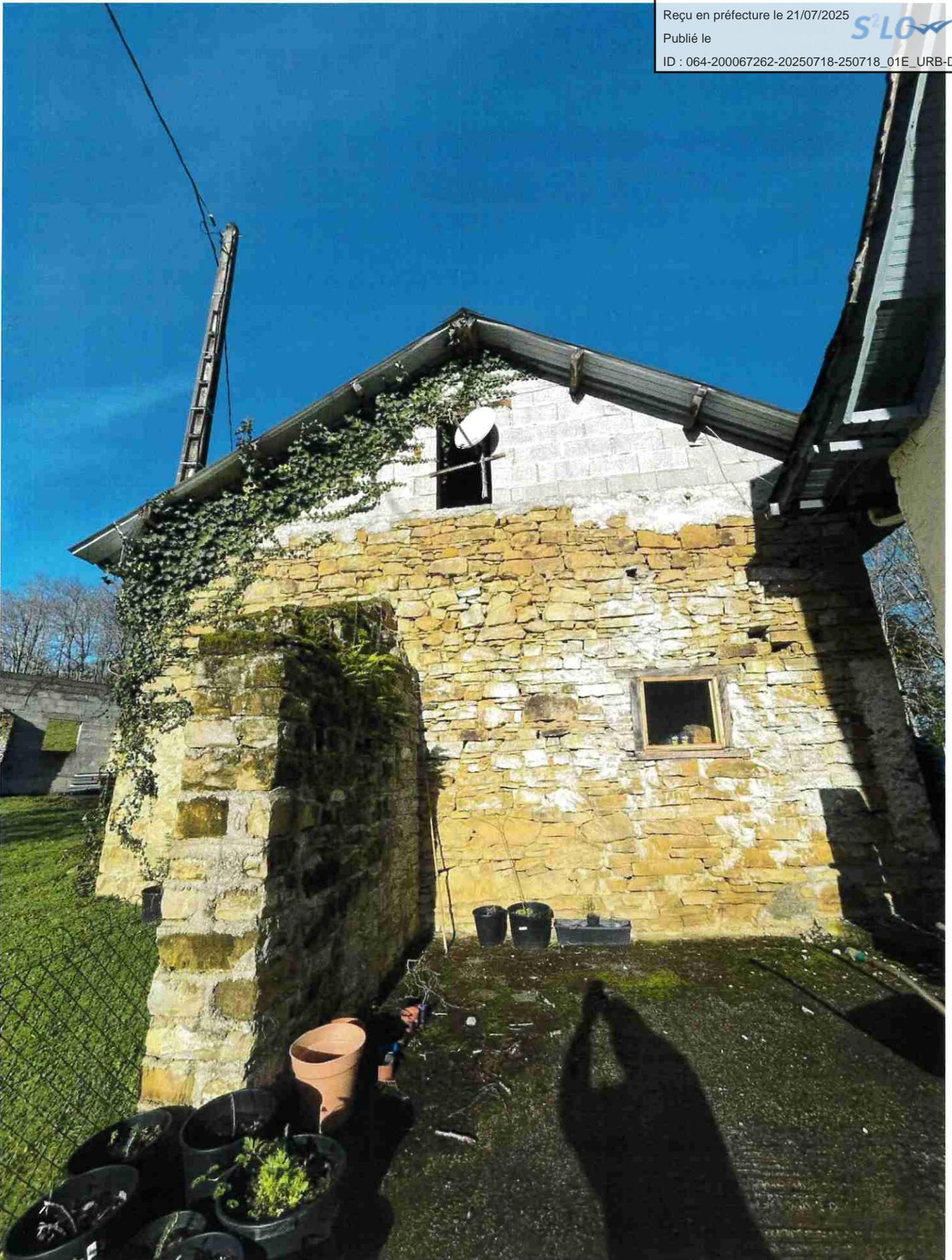
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



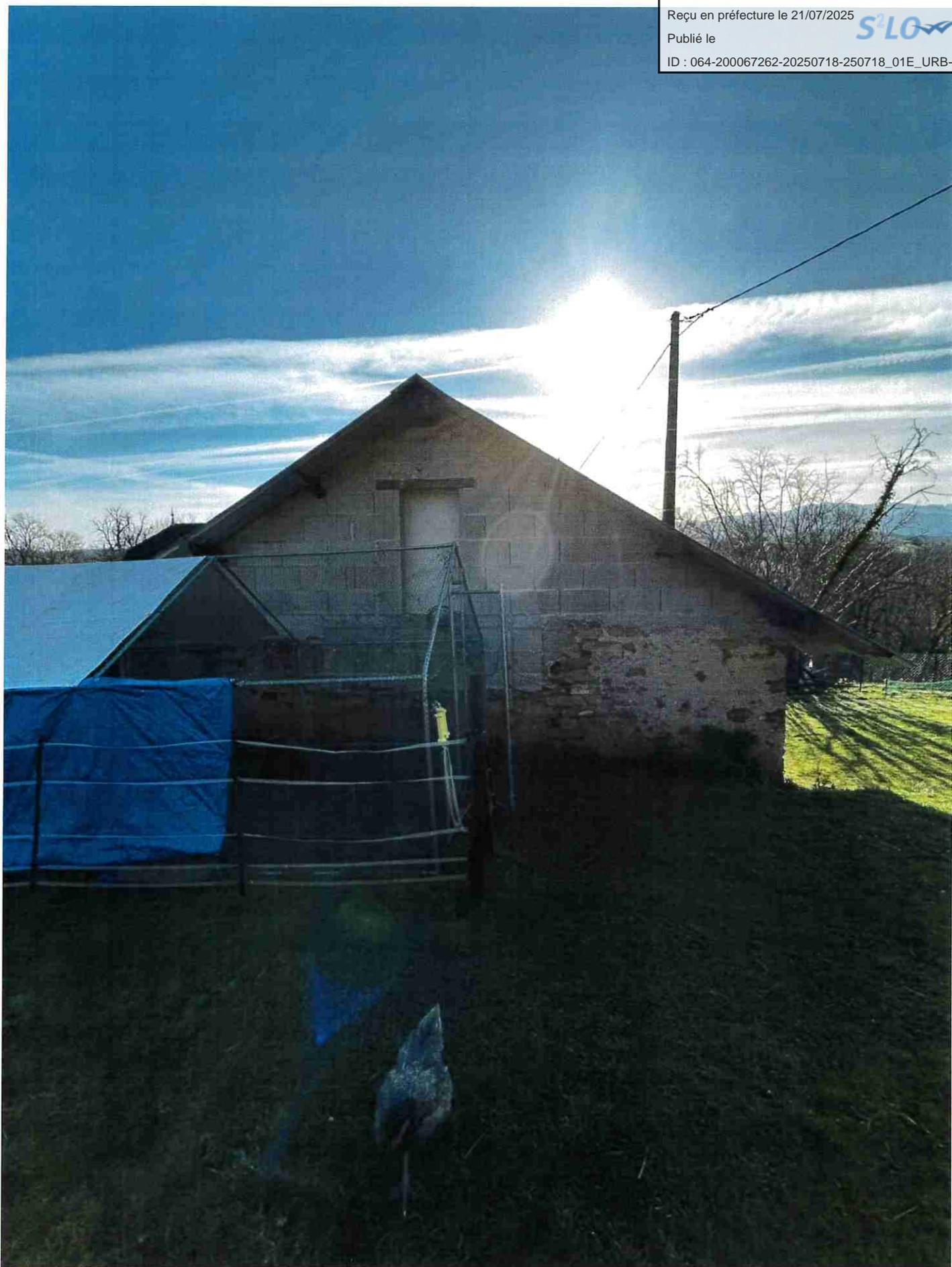
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



**PLU**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**intercommunal**

**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION**

**COMMUNE : LASSEUBE**

LACOURREGÉ Benjamin

L

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.* »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU:**

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
  - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
  - Intérêt architectural présent
- ⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse : LIEU DIT REY / Chemin Rural Cougeu

Référence cadastrale : BS70

**CONTRAINTES D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : NON

• au réseau d'électricité en capacité suffisante ?	Oui	Non
• à un réseau d'assainissement ?	Oui	Non
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	Non

**INTERET ARCHITECTURAL :**

**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....  
.....  
.....

Photographie(s):

Madame, monsieur,

J'ai pour projet d'acheter une ancienne habitation en vue de faire un logement en qualité de "propriétaire bailleur".

La parcelle est BS 70 situé en zone N

En effet, voisin direct de cette propriété inhabitée depuis les années 1980, je souhaiterais la réhabiliter de manière à créer un logement de qualité sur la commune.

Celle-ci possède de nombreux atouts :

- Les toitures ont été entretenues régulièrement depuis qu'elle est inhabitée
- Elle est en accès direct par une voie communale qui passe par mon habitation
- Elle est raccordé au réseau d'eau et à proximité des autres réseaux
- Sa situation en hauteur sur une colline entourée de bois et prairie, son ancien pressoir et ses aménagements intérieurs et extérieurs possèdent un cachet typique de notre patrimoine Béarnais.

Aussi, sa réhabilitation permettra à la commune de sauvegarder du foncier historique et proposera un logement familial de qualité sur notre commune.

Par conséquent, je vous demande d'étudier ma demande au vu du nouveau PLUI en cours.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

M.Lacourrege Benjamin  
984, chemin couhitte  
64290 Lasseube  
06 73 43 51 65  
benjaminlacourrege@yahoo.fr

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



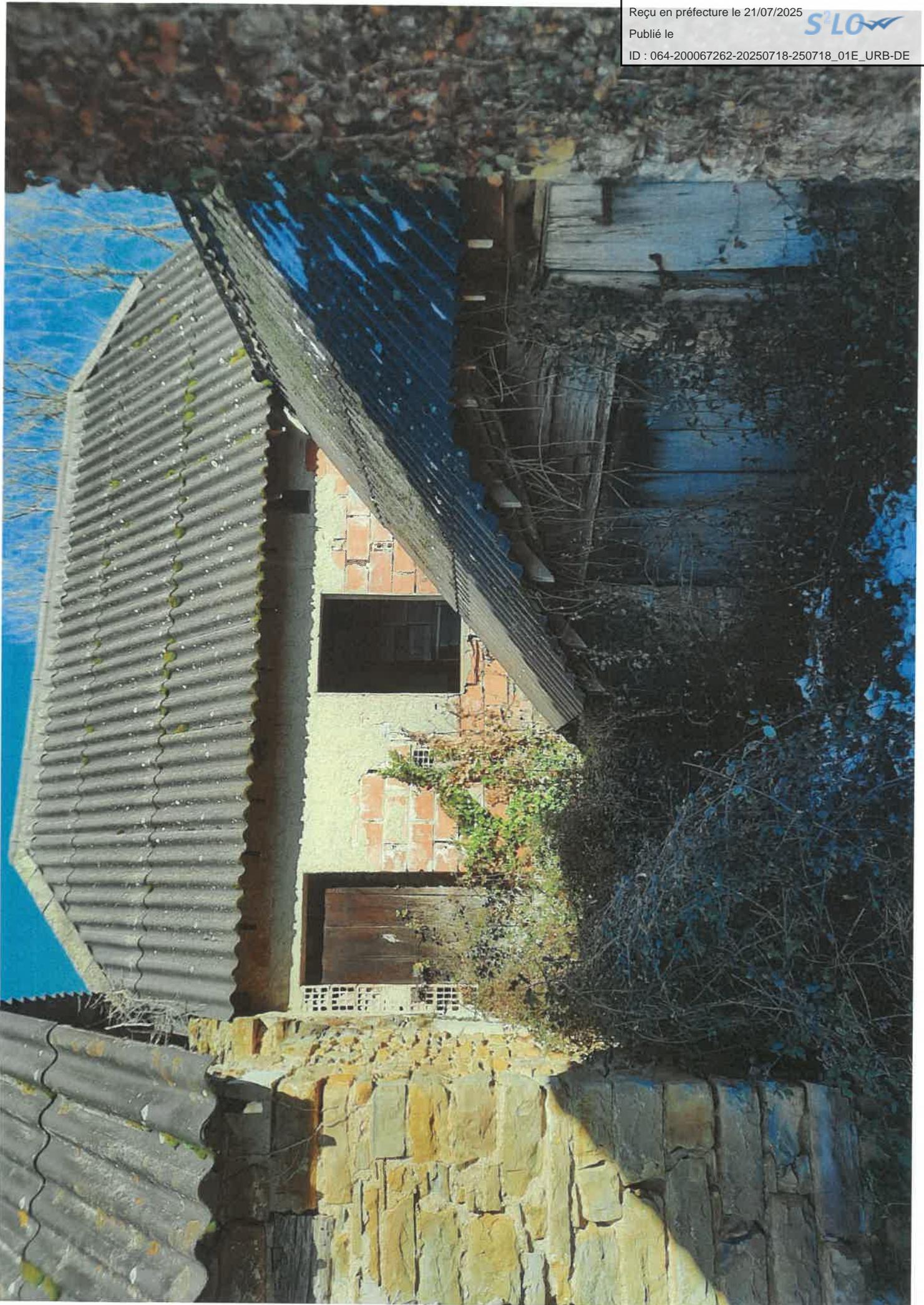
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



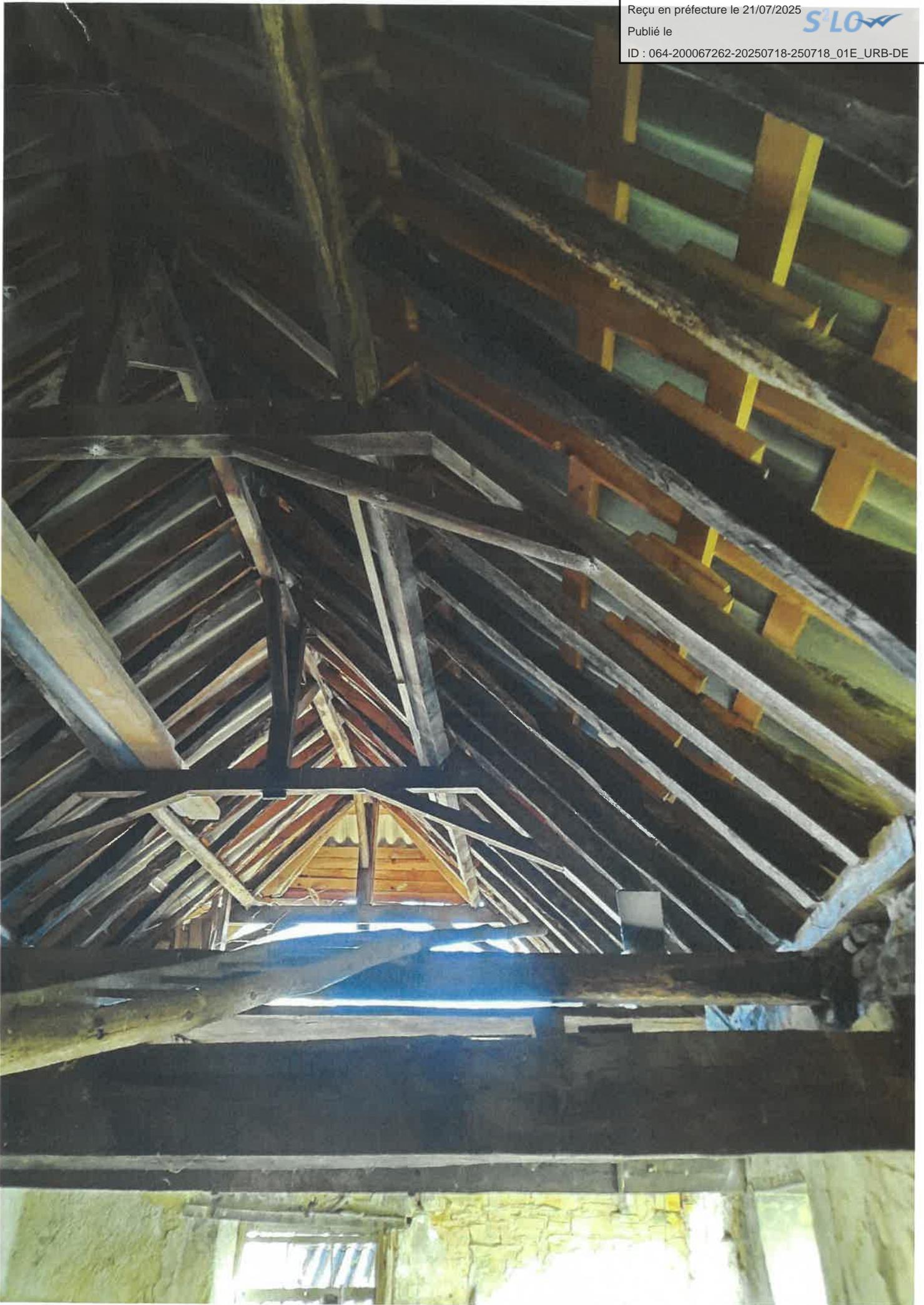
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE  
DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

H. Chirrette Pailhe  
Maire

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

## METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
  - Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
  - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
  - Intérêt architectural présent
- ⇒ Une nouvelle destination retenue :

## LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse: Chemin Laja

Référence cadastrale: 000/AW/0119

## CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant): /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...): /

**ENJEU AGRICOLE :**

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

• si oui est-il proche de la retraite ?

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

• Date approximative :

2005

L'environnement du bâtiment :

• Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

Oui

Non

- Exploitation agricole

Oui

Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre

Oui

(préciser) :

Hangar de Stockage

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures

Oui

Non

▪ Prairies

Oui

Non

▪ Landes/terres en friche

Oui

Non

▪ Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Oui

Non

o Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?

sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) : .....

o De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

Oui

Non

**RESEAUX :**

Le bâtiment est-il raccordé ?

• à une route suffisamment dimensionnée ?

Oui

Non

• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

Oui

Non

• au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

Oui

Non

- à un réseau d'assainissement ?  
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui  
Oui

Non  
Non

**INTERET ARCHITECTURAL :**

**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?

Oui

Non

- La toiture est-elle encore présente en totalité ?

Oui

Non

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?

Oui

Non

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....  
.....  
.....

Photographie(s):

## Projet de changement de destination d'une grange en habitation

1. **Adresse de la grange** : 441 Chemin Laja. 64290 Lasseube. **Parcelle** : 000/AW/0119
2. Voir photos
3. La grange est en bon état, les murs sont solides. Au niveau du toit on constate qu'il va y avoir besoin rapidement d'un rafraichissement au niveau de la couverture, certaines ardoises commencent à être poreuses. Hormis ceci la structure globale est de qualité. L'architecture de la grange est une architecture traditionnelle.
4. A ce jour Monsieur Chinette-Pailhe Joseph propriétaire de la grange est à la retraite et n'exploite plus la grange pour des activités agricoles depuis 2004. C'est moi-même, fils de Monsieur Chinette-Pailhe qui va prendre la succession de la grange pour laquelle je détiens l'usufruit. Je n'envisage pas une reprise de l'activité agricole. J'envisage plutôt de rénover la grange pour mettre à disposition des logements pour de futurs habitants du village.

Dans le même secteur géographique se trouve une habitation à côté de la grange qui appartient également à mon père et qui est en location. D'autres habitations se trouvent également dans un secteur proche, environ 100 mètres.

Des prairies agricoles entourent la grange et sont aujourd'hui exploitées en fermage par Monsieur Sebastien Bordenave Coustarret qui est mon demi-frère.

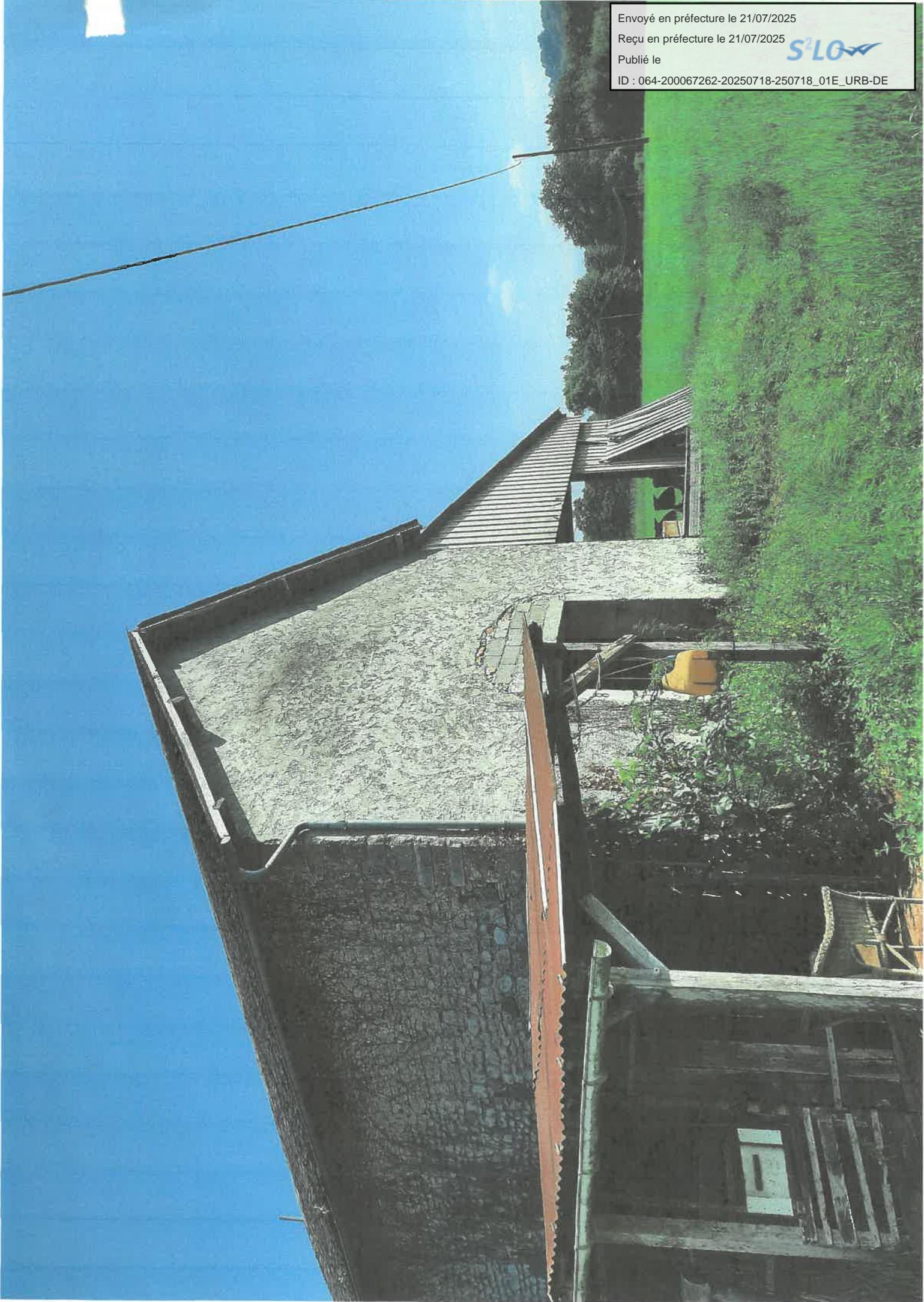
Aucun épandage n'est réalisé sur ces terres, seulement du broyage pour apporter de l'engrais organique.

5. La grange se situe à côté d'une route qui est suffisamment dimensionnée. Concernant les réseaux d'eau et d'électricité ils sont effectivement en capacités suffisantes sur ce secteur.

Je me permets également de vous transmettre une copie de l'échange que nous avons déjà eu en 2020 avec Monsieur Berniard concernant la modification du PluI et la destination de la grange. Ce qui vous permet d'apprécier que ce projet est en réflexion depuis quelques années.

Bien cordialement

Chinette-Pailhe Mathieu

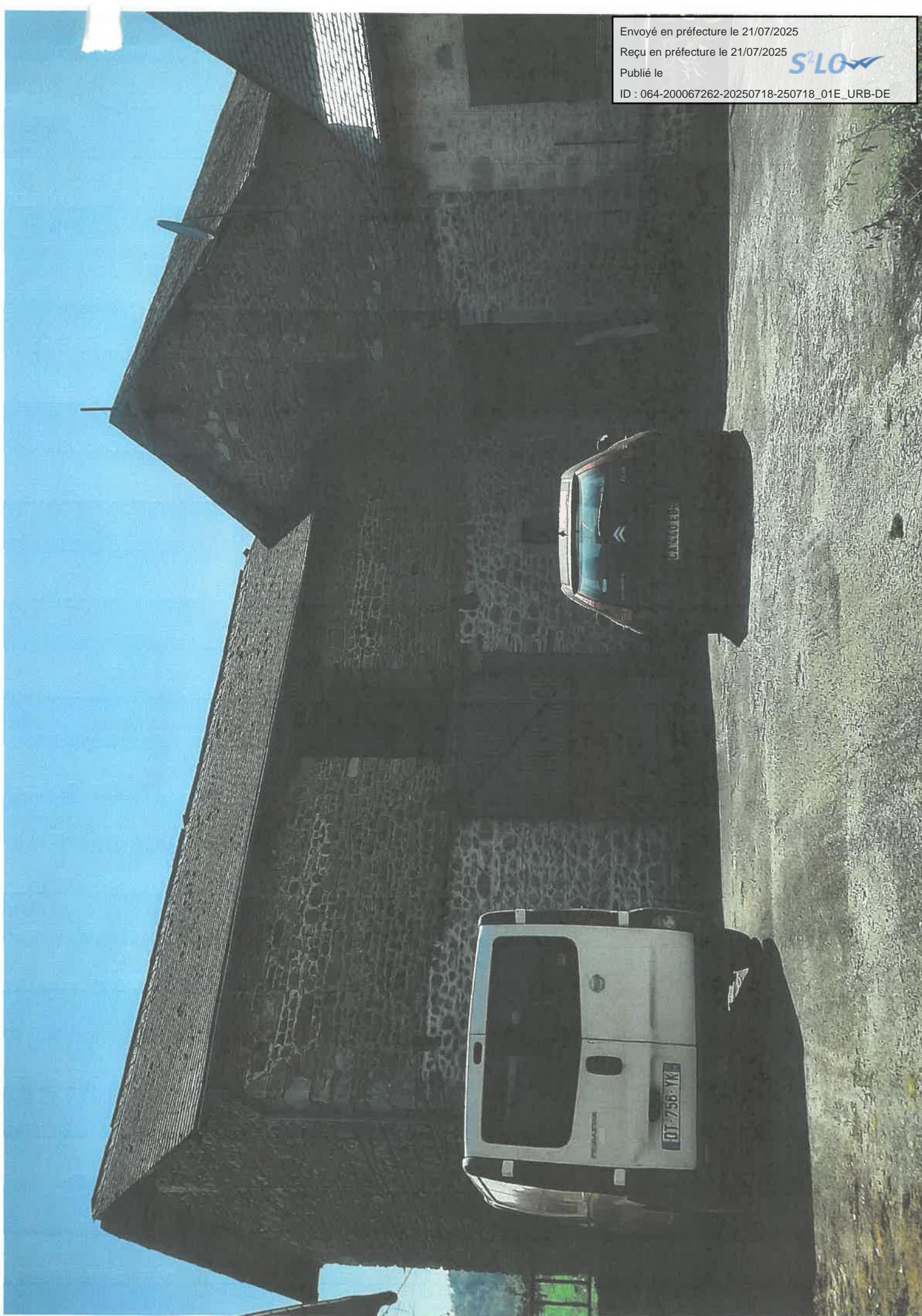


Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE







# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE  
DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

Bois de la pes Jean

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

*2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »*

## METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

## LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : lieu dit Coup, D516, Lasseube

Référence cadastrale : CD 130

## CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : zone A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : NON

**ENJEU AGRICOLE :****Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non

**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1995 environ

**L'environnement du bâtiment :**

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation **Oui** Non

- Exploitation agricole **Oui** Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- des habitations, une ancienne grange de stockage en ruine (grange Coup).

- Autre **Oui** (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures **Oui** Non

- Prairies **Oui** Non

- Landes/terres en friche **Oui** Non

- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui** Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? OUI  
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage OUI

- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

**RESEAUX :****Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?

**Oui** Non

• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?	Oui	Non
• au réseau d'électricité en capacité suffisante ?	Oui	Non
• à un réseau d'assainissement ?	Oui	Non
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	Non

**INTERET ARCHITECTURAL :**

**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- La grange indiquée se présente actuellement avec :
- Murs porteurs toujours présents sur les 4 côtés, toiture toujours présente, architecture
- de type traditionnelle, avec murs pierre apparente, charpente bois et couverture
- ardoise. Bâtiment hors d'eau.
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui** Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui** Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui** Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....  
 .....

Photographie(s):

## Présentation du projet

→ **Réhabilitation complète** de la grange indiquée se présentant actuellement avec :

Murs porteurs toujours présents sur les 4 côtés, toiture toujours présente, architecture de type traditionnelle, avec murs pierre apparente, charpente bois et couverture ardoise. Bâtiment hors d'eau.

## Enjeu agricole

Le propriétaire actuel n'est pas exploitant agricole, Bourdet Pees Jean (étudiant), le bâtiment n'est plus utilisé à ce titre depuis plus de 20 ans.

Dans un rayon de 200m se trouvent : des habitations, une ancienne grange de stockage en ruine (grange Coup).

Dans un rayon de 100m se trouvent des prairies et zones forestières.

Pas d'exploitations agricoles, vente de foin sur pied. Pas d'épandage sur les champs environnants.

## Réseaux

Voie départementale en bordure de la parcelle. Eau et électricité sur la parcelle.

2023 rte d'Escou

06 21 38 83 18

jean.bourdetpees@gmail.com



Département :  
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :  
LASSEUBE

Section : CD  
Feuille : 000 CD 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 21/03/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

→ matrice cadastrale

Bourdet Pèze Jean

CD 153 & CD 130

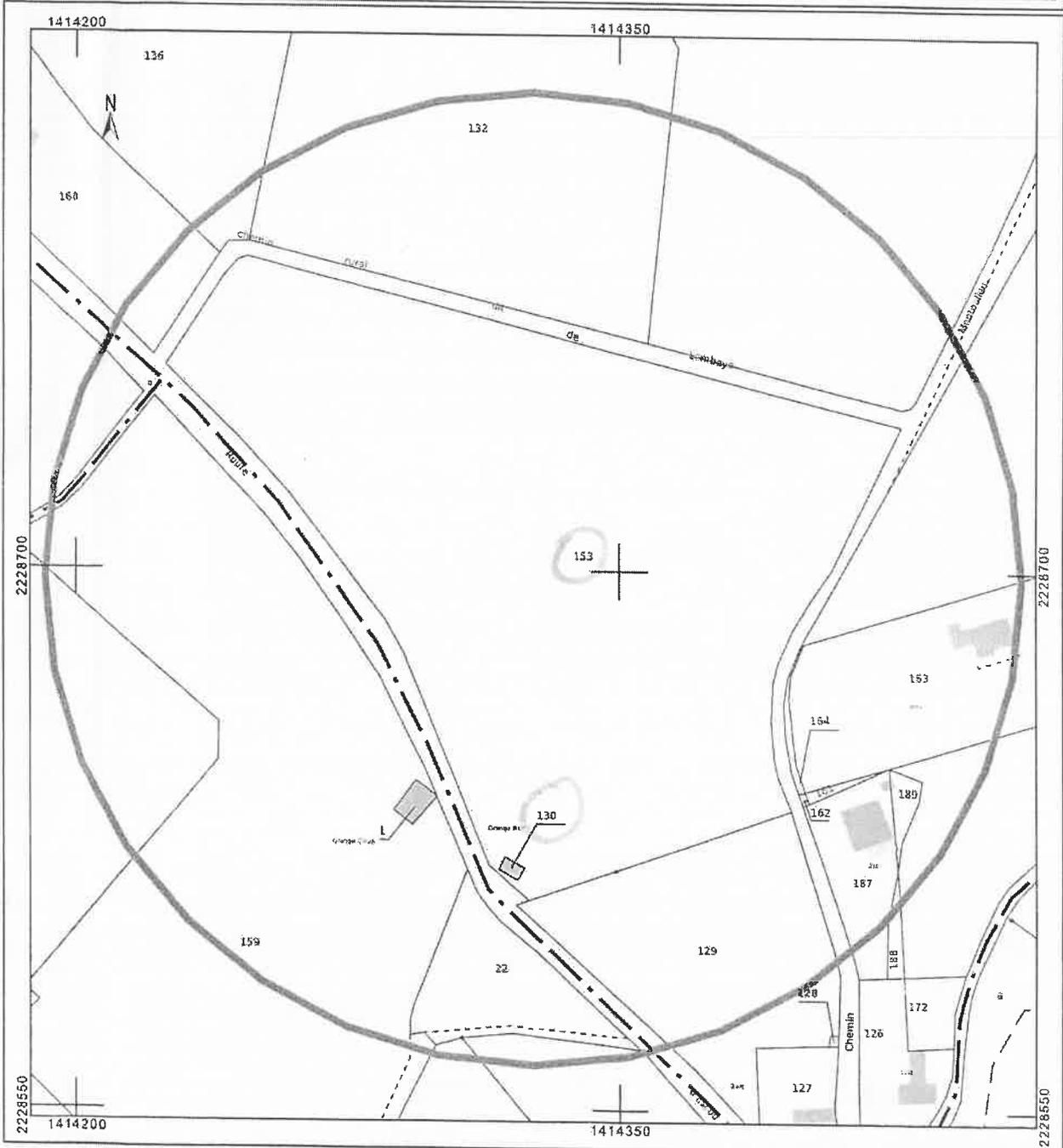
Publié le

Le plan visualisé sur cet extrait est celui  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

PAU  
6, rue d'Orléans 64016  
64016 PAU Cedex  
tél. 05.59.98.68.78 - fax 05.59.98.68.99  
sdi164.ptgc.beam@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Departement :  
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :  
LASSEUBE

Section : CD  
Feuille : 000 CD 01

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édit ion : 1/1000

Date d'édit ion : 03/12/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

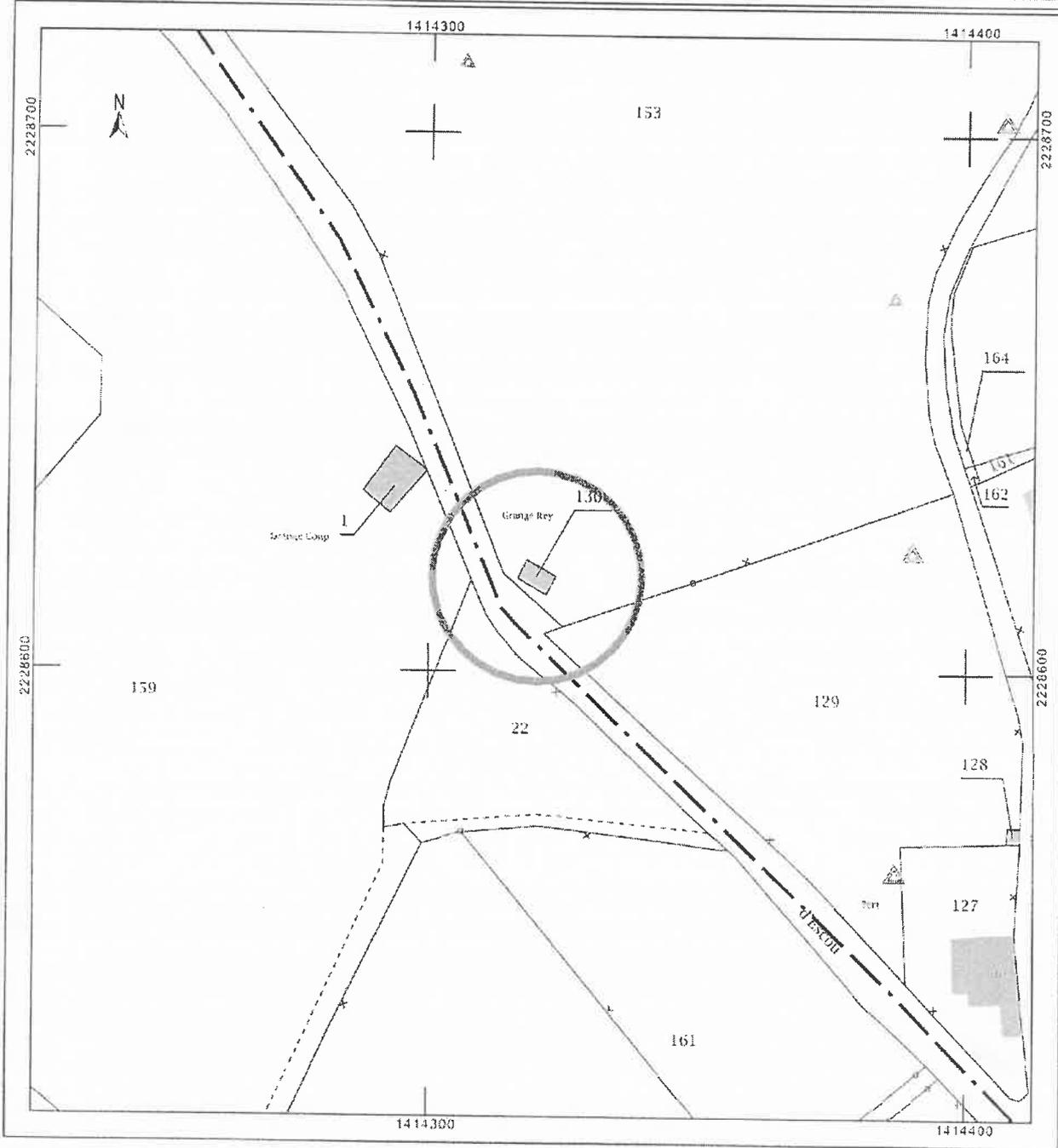
Publié le 21/07/2025 sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



6, rue d'Orléans 54015  
34016 PAU Cedex  
tél: 05.59.98.68.78 - fax 05.59.98.68.99  
caif.pau@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Departement :  
PYRENEES ATLANTIQUES  
Commune :  
LASSEUBE

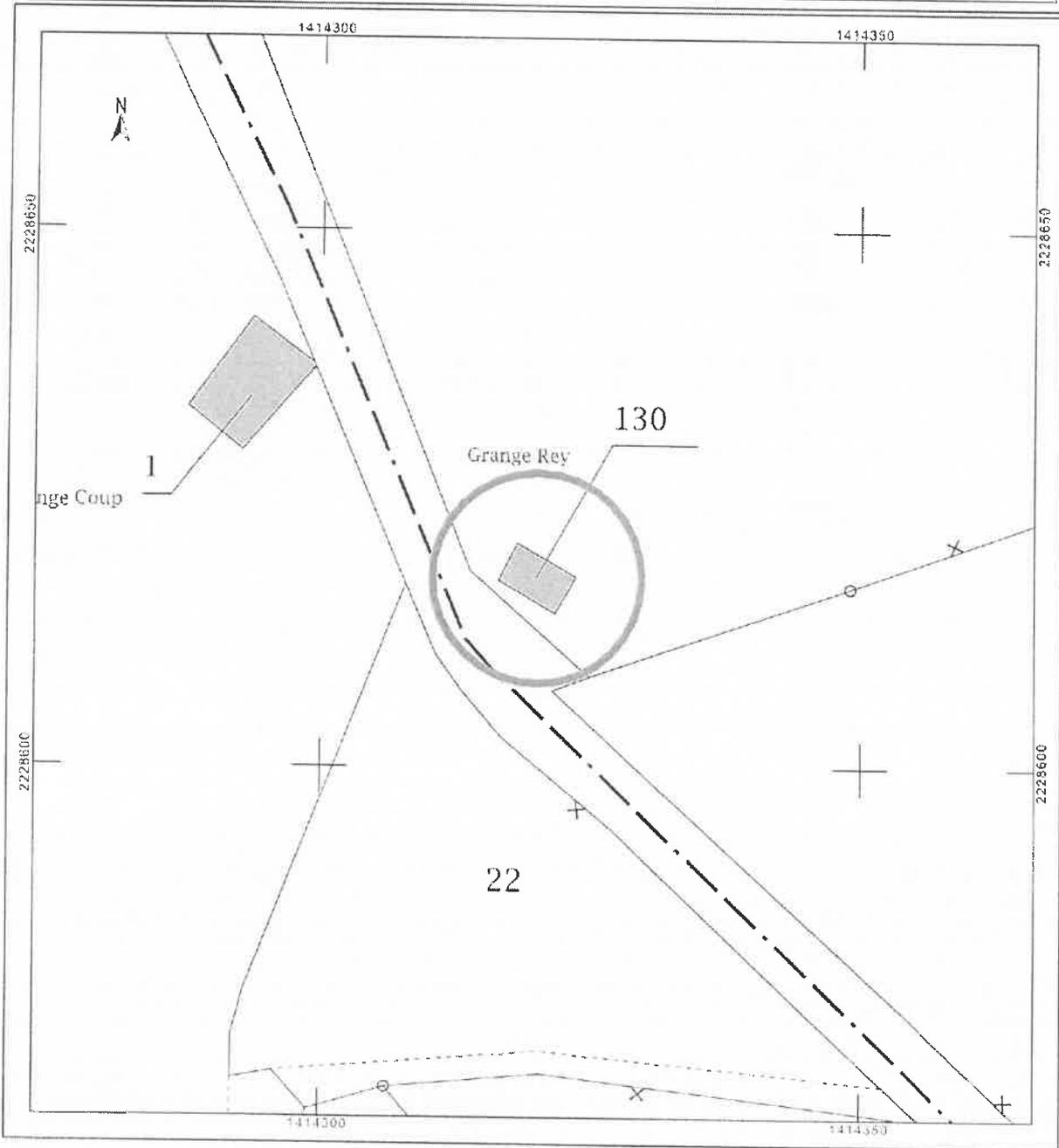
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
PAU  
6, rue d'Orléans 64016  
64016 PAU Cedex  
tel : 05 59 38.68.78 - fax 05.59.98.8.99  
edif.pau@djfip.finances.gouv.fr

Section : CD  
Feuille : 609 CD 01  
Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'action : 1/500  
Date d'édition : 03/12/2020  
(fuseau horaire de Paris)  
Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastre.gouv.fr



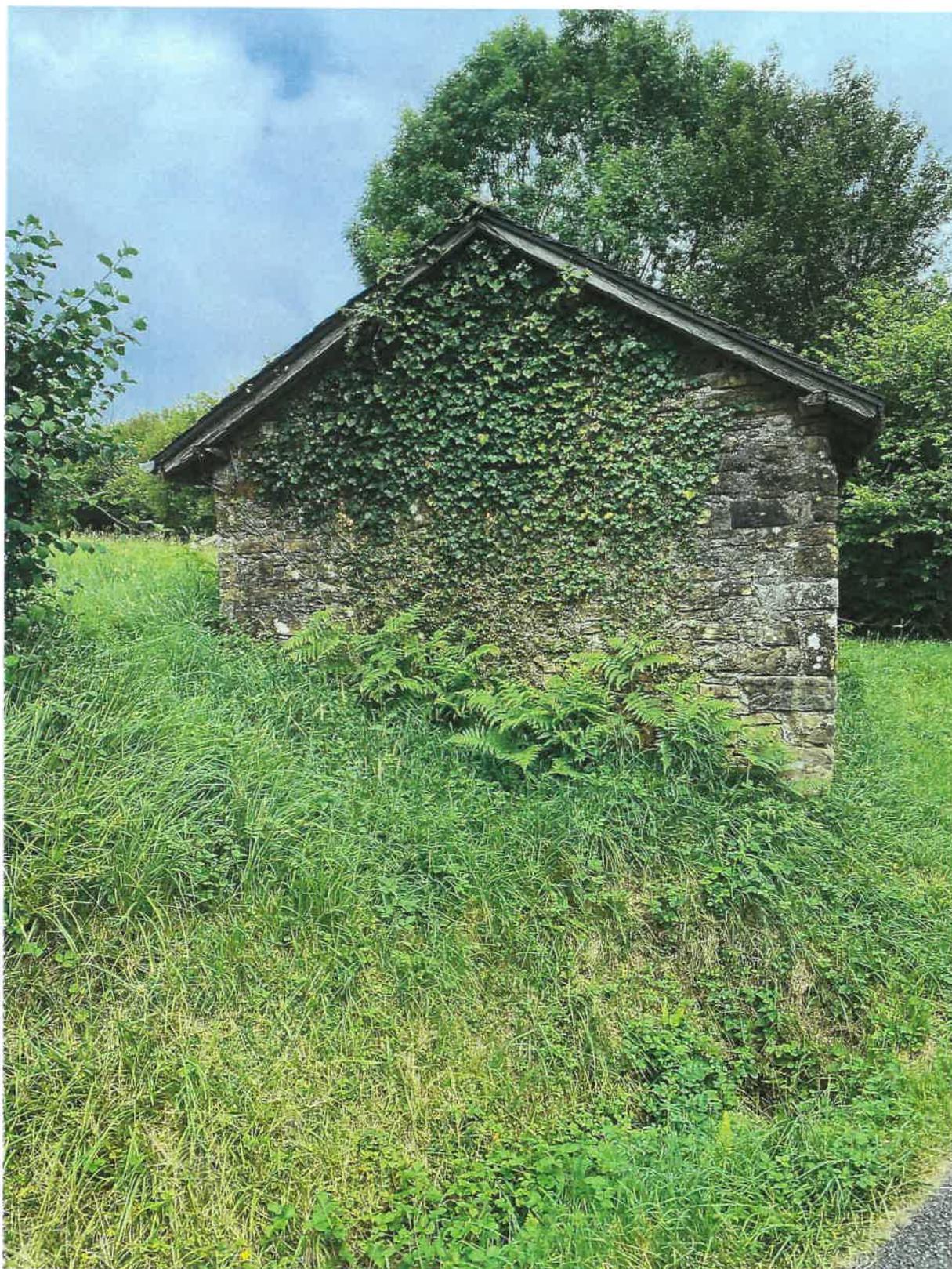
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



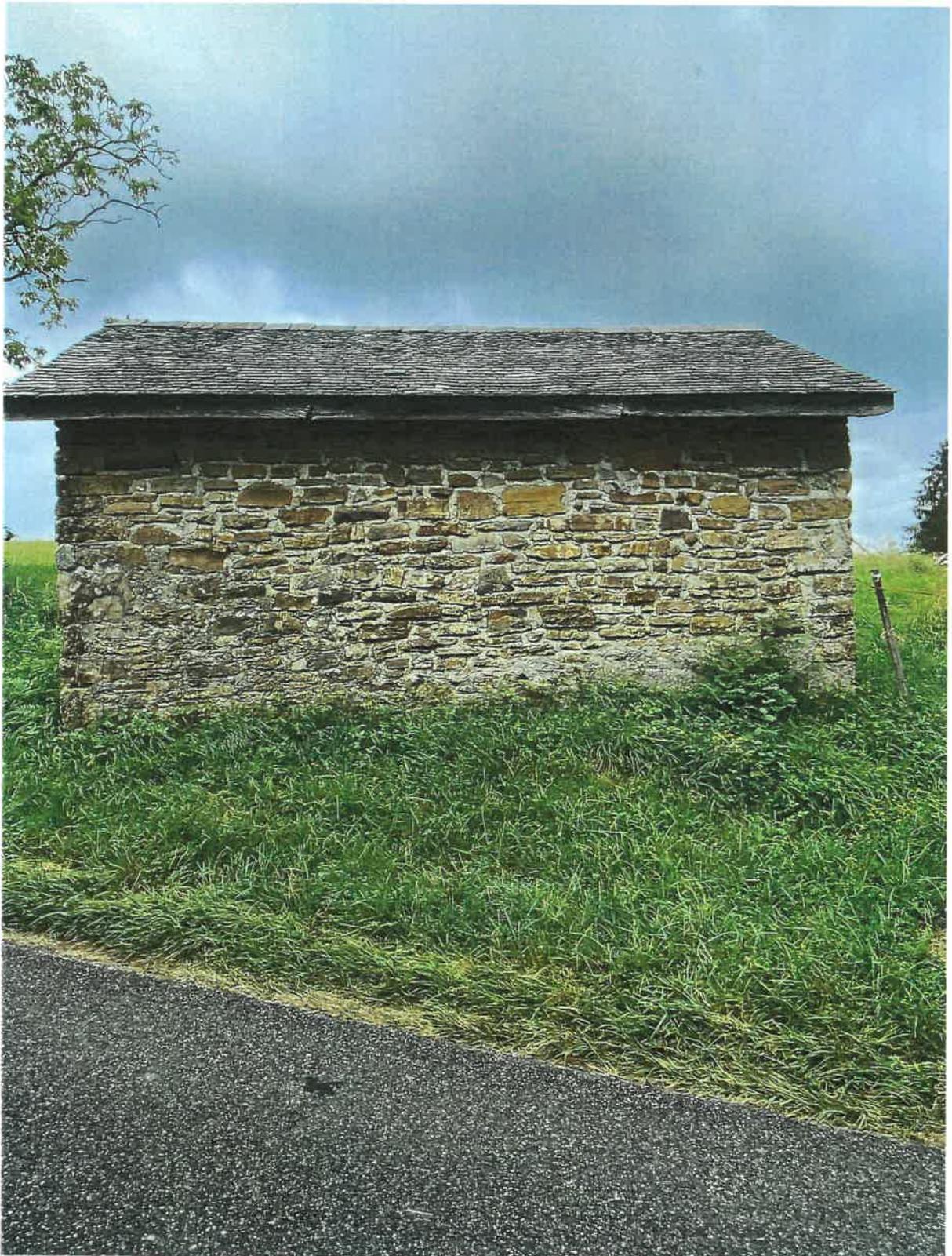
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



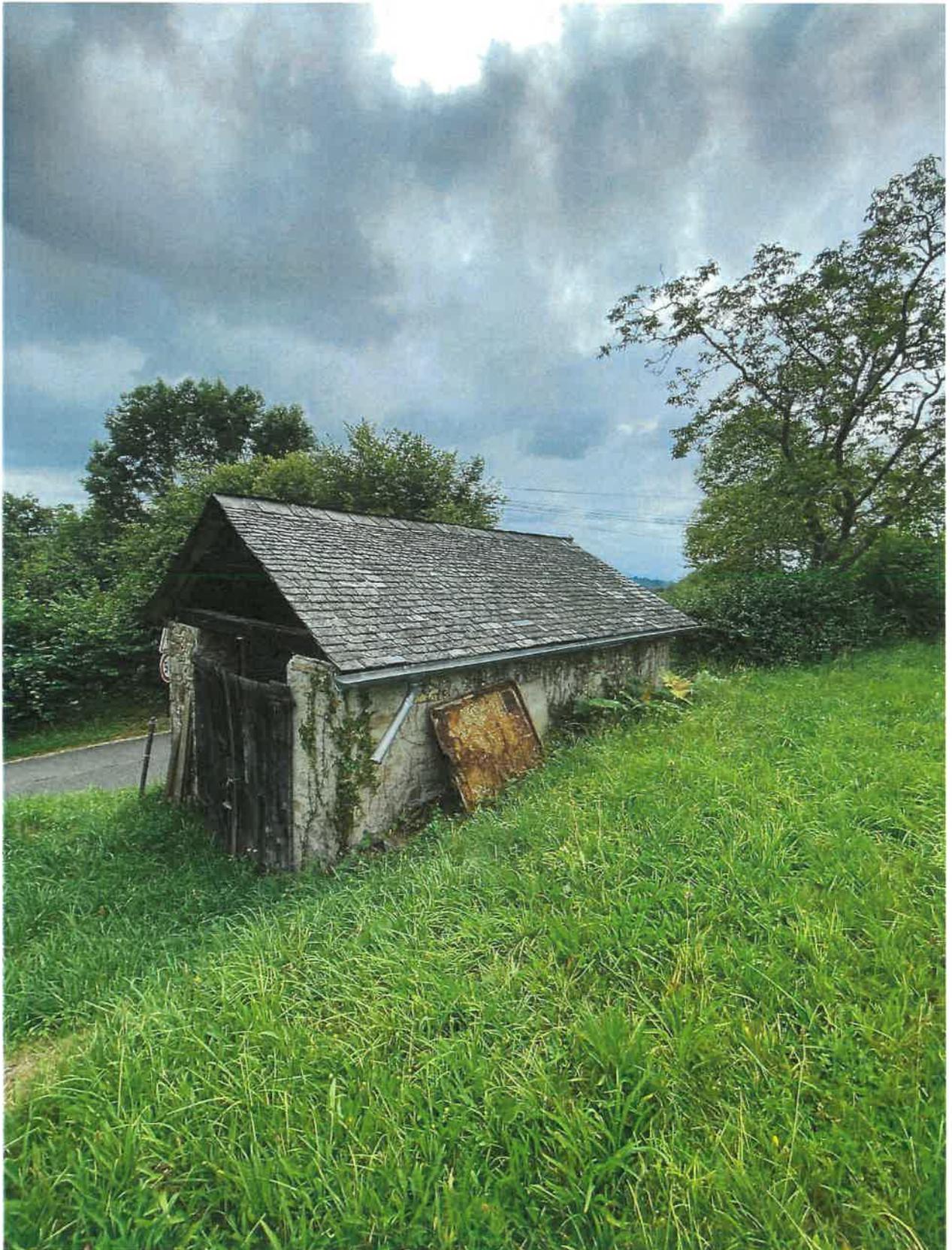
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE  
DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

Boedyn Haecie

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

## METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
  - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
  - Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

## LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1752 chemin Lembeye 64290 Lasseube

Référence cadastrale : AO 231

## CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N 85

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : RAS

**ENJEU AGRICOLE :****Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?****Non**

- si oui est-il proche de la retraite ?
  - si oui, un repreneur est-il prévu ?

**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?****Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **avant 1987**

**L'environnement du bâtiment :**

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui** (trois habitations aux 1752, 1754 et 1756 CHEMIN LEMBEYE)
  - Exploitation agricole **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? **c'est un grand bâtiment en pierres plates composé d'un ancien chais et d'une ancienne petite étable) qui ferment une cour**
    - Autre **Oui** (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) : **prairies, fougères et bois**
    - Leur nature
      - Cultures **Non**
      - Prairies **Oui**
      - Landes/terres en friche **Oui**
      - Autre
        - (préciser) : ...**Fougères et bois.....**

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Pas d'exploitant sur la propriété**

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?  
sous quel mode de faire-valoir ?
  - Fermage/métayage **Non**
  - Autre **Non**

(préciser) : .....
- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Non ou très loin**

**RESEAUX :**

**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui**

**INTERET ARCHITECTURAL :**

**Etat du bâtiment ? traditionnelle ancienne datant de plus de 200 ans**

- Description sommaire de l'état du bâtiment : **batiment en bon état avec toit en ardoise en bon état**
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**

- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
- Photographie(s):
- **trois photos de la grange en suivant ci-dessous.....**



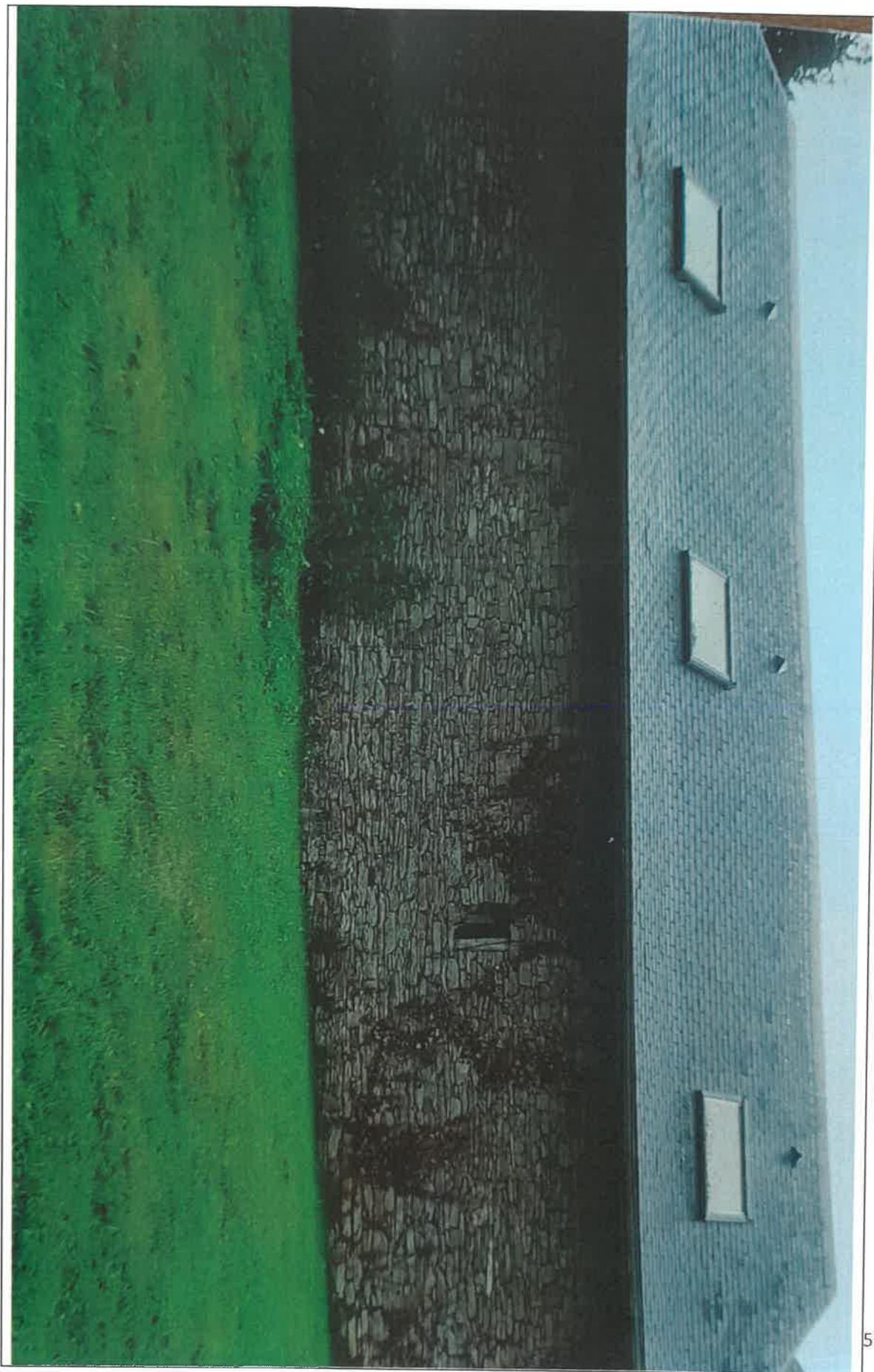
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE





Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



<b>PLU</b> <b>PLAN LOCAL D'URBANISME</b> <b>intercommunal</b>	<b>GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION</b>
	COMMUNE : LASSEUBE M <sup>re</sup> Maysourave Hocce - Ange

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

**METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU:**

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
  - Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
  - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
  - Intérêt architectural présent
  
- ⇒ Une nouvelle destination retenue :

**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse : Chemin Cognare 64290 LASSEUBE  
Référence cadastrale : AT 82

**CONTRAINTES D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :





**ENTU AGRICOLE :**

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?

- si oui, un repenseur est-il prévu ?

Oui	<input checked="" type="radio"/>	Non	<input checked="" type="radio"/>
Oui	<input type="radio"/>	Non	<input type="radio"/>
Oui	<input type="radio"/>	Non	<input type="radio"/>

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

- plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative : / /

L'environnement du bâtiment :

• Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation  Oui  Non
- Exploitation agricole  Oui  Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage...)?

- Autre  Oui (préciser) : / /
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature
  - Cultures  Oui  Non
  - Prairies  Oui  Non
  - Landes/terres en friche  Oui  Non
  - Autre  Oui  Non

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?  Oui  Non

- o Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?

- Fermage/métayage
- Autre  Oui  Non

- o De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui  Non

**RESEAUX :**

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ?  Oui  Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?  Oui  Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?  Oui  Non

• à un réseau d'assainissement ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

**INTERET ARCHITECTURAL :**

**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment : *grange*
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?  Oui  Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?  Oui  Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?  Oui  Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :  
.....  
.....  
.....

Photographie(s): *jointe*

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Scanné avec CamScanner





Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



AT 82

adresse: chemin ~~Carréot~~ Lasseube  
Cognacare Sanot

Messieurs,

Je souhaite déposer ce dossier en vue d'une réhabilitation d'une grange en habitable. Mon projet a vu le jour avec la naissance de ma petite fille (née le 19/08/23). Cette grange fait partie de la propriété familiale. Elle est située en "bout" de propriété, ~~sur~~ en bordure de chemin. J'ai repris occupation de la maison familiale qui me tient à cœur et le souhait de mes parents (décédés en 2012 et 2014) était de faire en sorte que mes descendants habitent cette ancienne "maison" appelée La Coudoupe (endroit fleuri de "Cognaciers") où enfant, je gardais les brebis de mes parents. Ma fille âgée de 44 ans a passé toutes ses vacances d'enfant dans ces lieux et nous espérons tous que la fille

puise à en tout en profiter pendant les vacances aux côtés de Papy et mamie et plus tard -

Ce lieu, chargé d'émotions, reste partie intégrante de notre "chemin de vie" - et je souhaite le garder et le transmettre. Le Rhabilité serait vraiment un souhait espéré.

Pour information, les terres de la propriété familiale sont entretenues par mon cousin et son fils (Gaec).

Les réseaux (eau, électricité) sont à proximité (sur la parcelle).

Espérant une réponse favorable à ma demande,  
Sincères salutations





© 2024 Google

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Rue Cozennave Janet



© 2024 Google

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



© 2024 Google

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

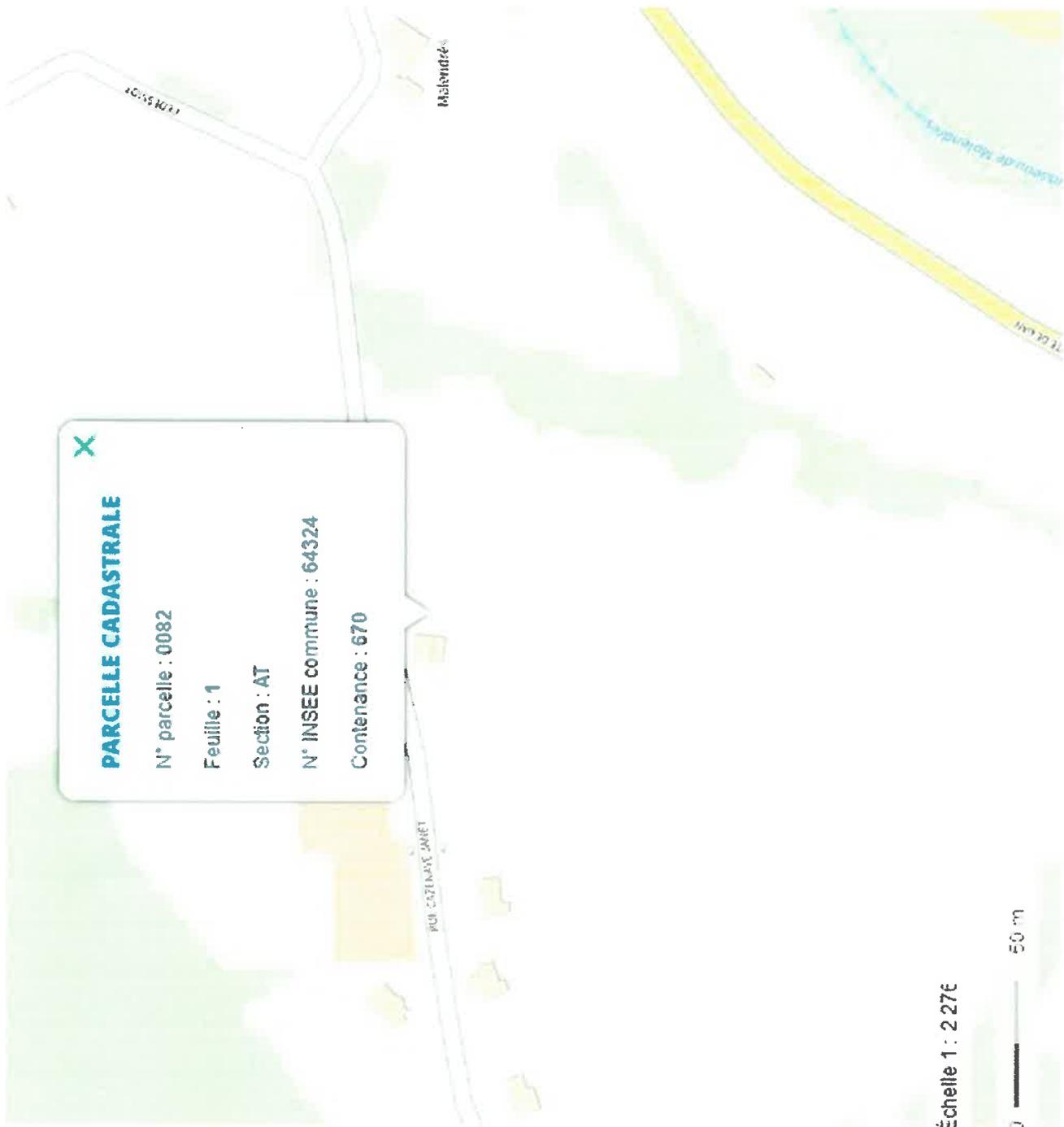
Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

MAYSOUNAVE Marie-Ange / 260 chemin Malendrès / 64290 LASSEUBE

Grange : rue Cazenave Janet 64290 LASSEUBE / parcelle cadastrale AT 0082



Échelle 1 : 2 276

0 50 m

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

S<sup>2</sup>LO

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



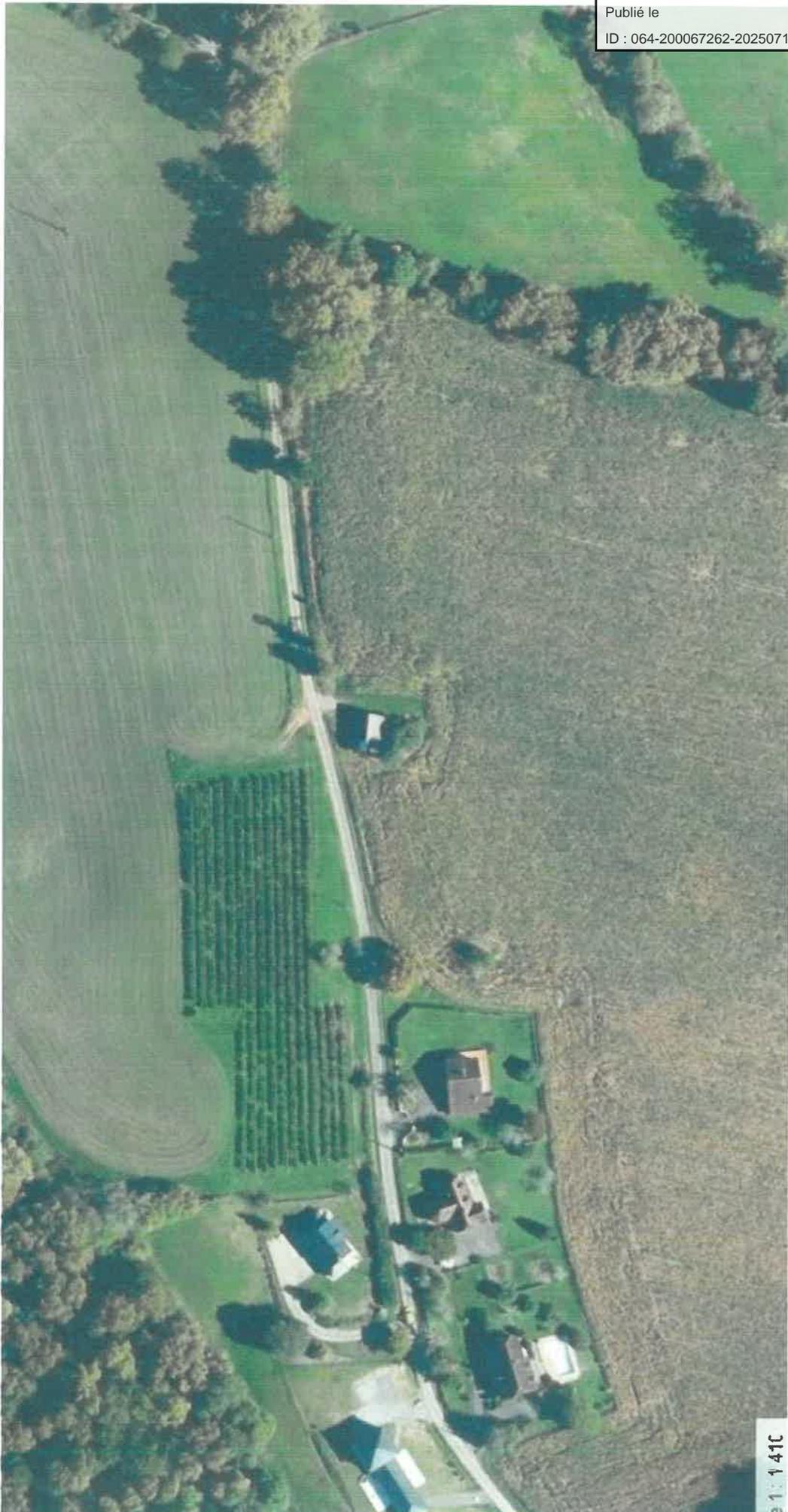
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



e 1 : 1 41C

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



# PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

## GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

Nicolas CLAUDE

### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.* »

### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2021 Chemin Clergat 64290 LASSEUBE

Référence cadastrale : N° de parcelle : 0193

Feuille : 1

Section : BH

### CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

**ENJEU AGRICOLE :**

**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?** Non

- si oui est-il proche de la retraite ?
  - si oui, un repreneur est-il prévu ?

**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?** Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1970

**L'environnement du bâtiment :**

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Non
  - Exploitation agricole
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
    - Les terres entourant ma propriété sont des prairies et vignes exploitées par mon voisin.
  - Leur nature
    - Cultures Oui
    - Prairies Oui
    - Landes/terres en friche Non

- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?  
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) : .....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non

#### RESEAUX :

##### Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui
- à un réseau d'assainissement ? Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui

## INTERET ARCHITECTURAL :

### Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Il s'agit d'une grange béarnaise traditionnelle accolée à la maison d'habitation (ancienne ferme). Les murs sont sains et la toiture refaite à neuf.
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui



Grange accolée à la maison d'habitation



Grange coté Ouest



Grange coté Sud



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Nicolas CLAUDE

2021 Chemin Clergat

64290 LASSEUBE

Tel 0607068251

nico.claude /yahoo.fr

## Projet de changement d'affectation d'une grange

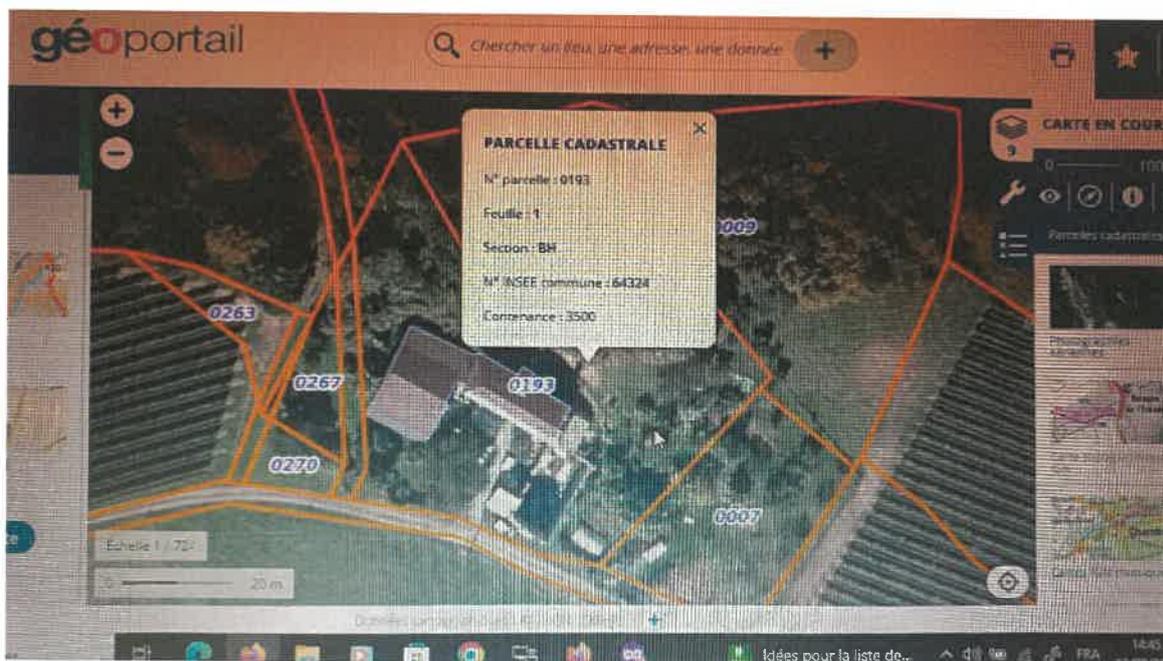
Bonjour, ci-joint les différents éléments nécessaires pour cette demande.

La grange se situe au 2021 Chemin Clergat 64290 LASSEUBE

N° parcelle : 0193

Feuille : 1

Section : BH



2-

Côté Ouest



SUD



Sud Est



Grange accolée à la maison



Grange coté Est



Grange accolée à la maison



3- Il s'agit d'une grange béarnaise traditionnelle accolée à la maison d'habitation (ancienne ferme). Les murs sont sains et la toiture refaite à neuf.

Je souhaite aménager en habitation seulement la partie sud de la grange : 12m10 / 4m40 soit : 53 m<sup>2</sup> et non la totalité de la grange. Les travaux consistent à créer des ouvertures dans les murs sud et ouest de la grange, dans le style de la maison principale.

4- Le propriétaire n'est pas un exploitant agricole et le bâtiment n'est pas utilisé à titre agricole. A moins de 200m se trouve un bâtiment d'élevage. Autour de la grange se trouvent des parcelles de vigne et des prairies de mon voisin. Pas d'épandage réalisé sur les terres environnantes. Je suis le propriétaire de la grange et la maison.

5- La maison et la grange sont raccordées au réseau public d'eau et d'électricité au bord d'une route communale.

Cordialement

Nicolas CLAUDE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

# PLU

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### intercommuna

L

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones où un changement de destination peut*

*2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-10, les zones où un changement de destination d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination est susceptible d'affecter l'agriculture ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis à l'avis conforme de la commission départementale de l'agriculture, de la forêt et des espaces ruraux et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et à l'avis conforme de la commission départementale de la nature et des paysages.*

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PRO

⇒ Critères retenus pour l'identification des cl

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre agricole)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 190 chemin LAVINE.

Référence cadastrale :

B 122

#### CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant)

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publique)

# PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

## GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

M<sup>me</sup> Corélie Arnaude  
Reidette

L

### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 190 chemin LAVINE. 64290. LASSEUBE

Référence cadastrale :

B 122

### CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

**ENJEU AGRICOLE :**

**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?** ~~Oui~~ Non

• si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?** ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

• Date approximative :

**L'environnement du bâtiment :**

• Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui ~~Non~~

- Exploitation agricole ~~Oui~~ ~~Non~~ **NON**

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures ~~Oui~~ Non

▪ Prairies Oui ~~Non~~

▪ Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non

▪ Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?    Oui    ~~Non~~

○ Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?    *Oui*  
 sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : .....

○ De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~    Non

**RESEAUX :**

**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?    Oui    ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?    ~~Oui~~    Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?    ~~Oui~~    Non
- à un réseau d'assainissement ?    ~~Oui~~    Non

sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?    ~~Oui~~    Non

*le réseau d'eau et d'électricité passent à proximité de ce bâtiment.*

**INTERET ARCHITECTURAL :**

**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment : *ancienne maison d'habitation avec une emprise au sol d'environ 70m².*
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?    Oui    ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?    ~~Oui~~    Non



• La construction est-elle en architecture traditionnelle ?      Oui      **Non**

• Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....  
.....  
.....

Photographie(s):

Paulette Couratte  
à Mme Montamat,

5,rue Labat  
le 8 août 2024.

64290 Lasseube.

bonjour,

Je reviens vers vous après un premier courrier datant de septembre 2023.

1/ Adresse de la grange et sa section cadastrale.

Je souhaiterais rénover une dépendance de la ferme Couratte-Arnaude, située au 190 chemin Lanine à Lasseube.

la section cadastrale est BS 22.

2/ Photos jointes.

3/ Présentation du projet.

cette dépendance était une petite maison d'habitation, habitée temporairement jusqu'aux années 1940, avant d'être répertoriée grange aux impôts, vers 2003.

elle est construite sur 2 niveaux, avec une emprise au sol d'environ 70 m<sup>2</sup>, distante d'une vingtaine de mètres du corps de ferme.

les 4 murs porteurs sont présents.

pan de toit est en ardoise, l'autre pan est partiellement bâché.

la construction est en architecture traditionnelle.

je souhaiterais, à terme, la rénover pour du locatif permanent.

#### 4/ Enjeu agricole.

nous sommes avec mes frères et soeurs propriétaires en indivision des terres agricoles entourant la ferme, mais non exploitants

cette dépendance n'est pas utilisée à titre agricole. elle servait de garage de voiture quand mes parents exploitaient la propriété.

la ferme et l'exploitation agricole se trouvent à moins de 200m de la dépendance.

elle est entourée de prairies.

ces terres sont aujourd'hui exploitées en fermage par deux agriculteurs voisins, sans épandage.

#### 5/ Réseaux.

la dépendance est desservie par le chemin d'accès qui mène à la ferme, suffisamment dimensionné, et utilisé par un des deux agriculteurs et nous-même.

le réseau d'eau et d'électricité alimentent la ferme, et passent donc à proximité de la dépendance.

Je vous remercie d'étudier mon dossier,

cordialement,

Paulette Couratte.

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

# PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

✖

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

Loustric Pierre

L

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.* »

#### METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue : **transformation d'une grange désaffectée en habitation**

#### LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse :

Pierre et Penelope LOUSTRIC  
Le Longuet,  
3960 route de Gan  
64 290 Lasseube

Référence cadastrale : AZ 178

#### CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

#### ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

~~Oui~~

**Non**

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

~~Oui~~

**Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1950**

#### L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

**Oui**

~~Non~~

- Exploitation agricole

~~Oui~~

**Non**

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre

Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures

~~Oui~~

**Non**

▪ Prairies

**Oui**

~~Non~~

▪ Landes/terres en friche

~~Oui~~

**Non**

▪ Autre

(préciser) :

.....**forêt**.....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

**Oui**

~~Non~~

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?  
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) : ...**Non, aucune exploitation**

**agricole**.....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

~~Oui~~

**Non**



**RESEAUX :**

**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui  Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui  Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui  Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui  Non   
 sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui  Non

**INTERET ARCHITECTURAL :**

**Etat du bâtiment ?**

Description sommaire de l'état du bâtiment :

Cette grange est actuellement désaffectée et délabrée, et consiste en un RDC et un 1er étage (dont le plancher en bois menace de s'écrouler).

La toiture (ardoise) vient d'être entièrement refaite en mars 2024. En harmonie avec les autres toitures (habitation), elles aussi refaites (en ardoise aussi) au même moment.

Nous souhaitons faire ce projet pour :

- Pouvoir accueillir (chambres supplémentaires occasionnelles) nos 4 enfants, conjoints respectifs, et petits-enfants à venir
- Prolonger le plus possible le maintien à domicile de mon épouse (60 ans) et le mien (63 ans) pour ainsi vivre au RDC, et éviter la montée aux étages (chambre actuelle) dans le futur

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui  Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui  Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui  Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) : ...Pierres de taille, à rénover à certains endroits (ce que nous ferions).....

.....  
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE

Pierre et Penelope LOUSTRIC

Le Longuet

3960 route de Gan

64 290 Lasseube

[loustric.pierre@orange.fr](mailto:loustric.pierre@orange.fr)

0611243598

Lasseube, le 6 août 2024

**Objet : Transformation de grange en habitation**

Chère Madame Montamat,

Comme convenu par téléphone, ci-après mon dossier :

1) Adresse de la grange + section cadastrale

La grange est sise à la même adresse que l'habitation (attenante), soit au 3960 route de Gan à Lasseube.

La section cadastrale est : AZ 178

2) Photos de la grange dans son ensemble

Façade Ouest



Façade Nord



Façade Est



Façade Sud



### 3) Présentation du projet de réhabilitation

#### 3.1) Description sommaire

Les murs (cf. photos jointes) sont toujours présents, et en bon état.

La toiture vient (janvier à mai 2024) d'être entièrement refaite (cf. photos), à l'identique du passé, c'est-à-dire en ardoise, en harmonie avec le reste des édifices, eux aussi entièrement refaits en ardoise. Elle a aussi été mise aux nouvelles normes (aération).

La construction est restée d'époque, en architecture traditionnelle.

### 3.2) Le pourquoi du projet

L'architecture interne de cette grange désaffectée et délabrée est sommaire, et consiste en un RDC et un plancher en planches de bois (dont le bois commence à se pourrir et s'écrouler) au 1<sup>er</sup> étage.

Dans l'esprit, nous souhaiterions viabiliser cette grange pour répondre à 2 objectifs :

- a) Pouvoir accueillir (chambrées supplémentaires) occasionnellement nos 4 enfants, leurs conjoints, et futurs petits enfants
- b) Prolonger le plus possible notre maintien à domicile (j'ai 63 ans, et mon épouse 60 ans) en tant que personnes âgées, en créant une salle de bain au RDC de la grange, nous permettant de pouvoir évoluer à terme au RDC plutôt que d'avoir à gravir les étages de notre maison attenante

Concrètement, au niveau architectural interne, cela consisterait à :

- a) Refaire/sécuriser le plancher du 1<sup>er</sup> étage
- b) Créer un séjour-cathédrale permettant de voir la charpente du toit depuis le RDC
- c) De part et d'autre de ce puit de lumière, créer 2 chambres au 1<sup>er</sup> étage
- d) Créer une salle de bain au RDC pour notre future autonomie en tant que personnes âgées

### 4) Enjeu agricole

Nous ne sommes pas exploitants agricoles. Je précise que nous en sommes propriétaires depuis Novembre 2021.

Le bâtiment n'est pas à vocation agricole. Il a été racheté aux enchères en 1965, par les précédents propriétaires (Les Baylaucq, avant-derniers occupants/propriétaires en fait). Il était en semi ruine, et n'avait pas d'objet agricole déjà à l'époque.

A moins de 200m de la grange, se trouve l'habitation principale attenante, et sa cuisine qui la jouxte. Nous sommes en train de relier (cf. photo façade Sud) l'habitation principale à la grange. Cela a fait l'objet d'un permis de construire, et les travaux devraient s'achever fin décembre 2024.

A moins de 100m, les terres qui entourent l'ensemble habitation/grange sont de la prairie et des bois. Il n'y avait pas d'exploitation agricole. Il n'y a aucunes cultures. Nous n'avons touché à rien depuis notre arrivée.

Les terres ne sont pas exploitées par un agriculteur. Pas d'épandage.

#### 5) Réseaux

La grange est raccordée à l'électricité. D'ailleurs, l'alimentation de l'habitation entière (via câble électrique ENEDIS enterré) arrive à la grange (cf. photo). Nous sommes en tri phase, et la puissance électrique est suffisante (nous venons de l'augmenter à 36A). Cf. photo jointe :



Le chemin d'accès à la grange est le même que celui desservant l'habitation principale mitoyenne.

Il est de bonne qualité.

La grange bénéficie également de l'arrivée d'eau potable qui alimente l'habitation principale mitoyenne. Avec le même débit.

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718\_01E\_URB-DE



Je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire à fournir.

Sincères salutations,

Pierre LOUSTRIC

GRILLE ANALYSE  
DESTINATION

# PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

COMMUNE : LASSEUBE

M<sup>me</sup> Cazalère - Souon  
P. exaette

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

## METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU :

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
  - Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
  - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
  - Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

## LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : grange CAZALERE, QUARTIER PISTAA

Référence cadastrale : A/121, 122, 123, 124, 125, 126

## CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : NON

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : NON

**ENJEU AGRICOLE :**

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?
- si oui, un repreneur est-il prévu ?

~~Oui~~  Non  
~~Oui~~  Non  
~~Oui~~  Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

~~Oui~~  Non  
L

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1990

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation  Oui ~~Non~~
- Exploitation agricole ~~Oui~~  Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre  Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures ~~Oui~~  Non
- Prairies  Oui ~~Non~~
- Landes/terres en friche  Oui ~~Non~~
- Autre

(préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?  Oui  Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?  Non
- sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) : Entretien amical par mon frère

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?  Oui  Non

**RESEAUX :**

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ?

Oui ~~Non~~

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?  
Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?
- à un réseau d'assainissement ?  
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Possibilité d' " " " n' changement de destination

Oui Non  
~~Oui~~ ~~Non~~  
~~Oui~~ ~~Non~~

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

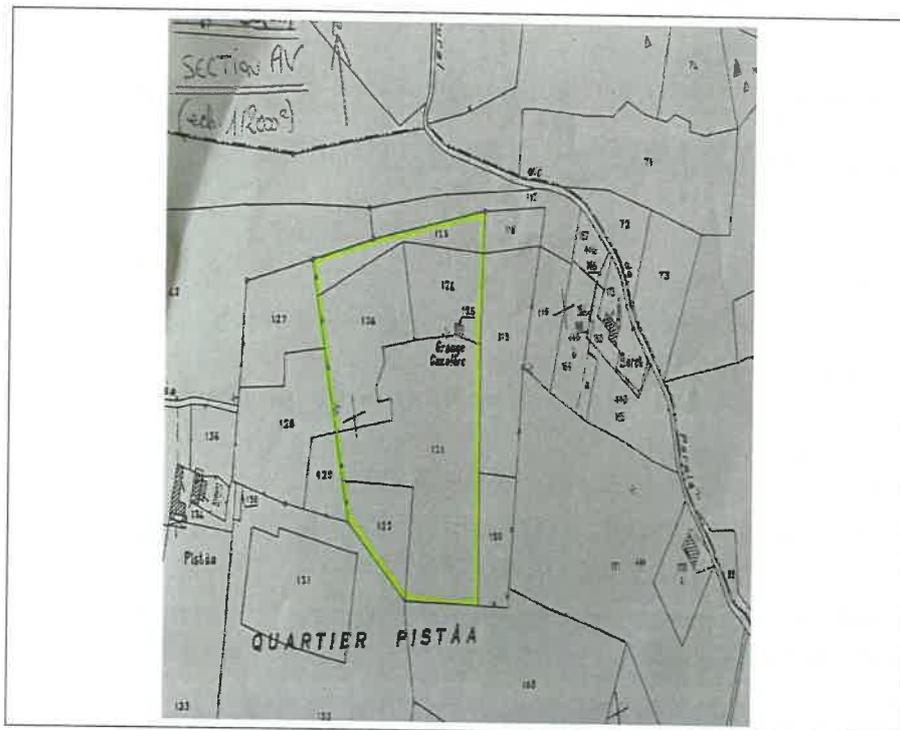
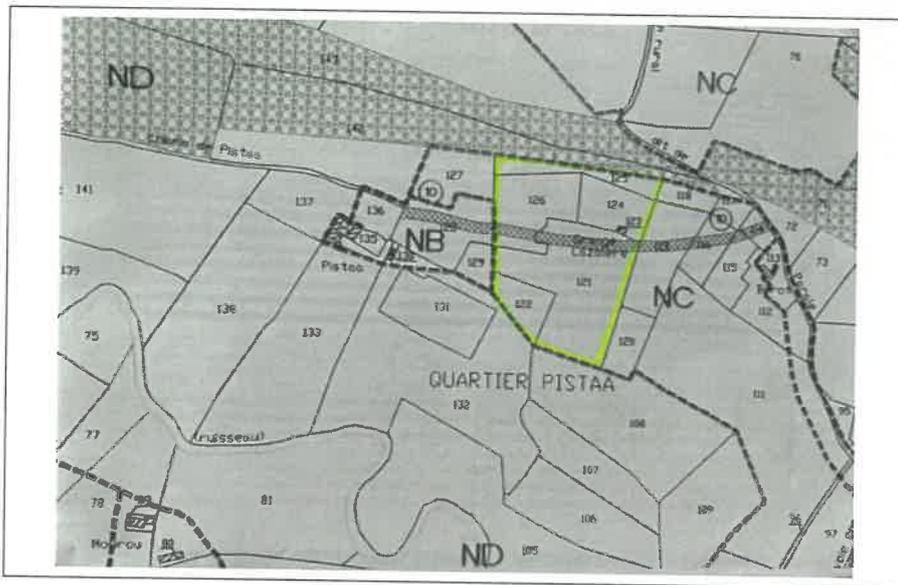
Oui Non  
 Oui Non  
 Oui Non

Photographie(s):

cf dossier envoyé le 12 aout 2024 avec photos du bâtiment. Ci-joint copie.

## DEMANDE DE CHANGEMENT DE DESTINATION DE LA GRANGE CAZALERE A LASSEUBE

**1/ ADRESSE DE LA GRANGE ET SA SECTION CADASTRALE** AV123 Zone N.



## **2/ PHOTOS DE LA GRANGE DANS SON ENSEMBLE (LES 4 FACADES ET LE TOIT)**



## **3/ PRESENTATION DE VOTRE PROJET DE REHABILITATION , INDIQUANT :**

### **- UNE DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETAT DU BATIMENT**

Le bâtiment situé à Pistaa a fait l'objet le 16 novembre 2023 d'une demande de changement de destination et de réhabilitation. La réponse du directeur du pôle urbanisme a été la suivante: « *Après avoir vérifié le cadastre, et au vu des éléments avancés par le demandeur, il s'avère que le bâtiment n'existe pas au cadastre et que la construction ne ressemble en rien à une habitation mais bien à une grange agricole nécessitant un changement de destination (la construction n'a jamais été électrifiée, la cheminée n'est qu'une ventilation, absences d'ouvertures correspondant à la distribution habituelle d'une maison (séjour, cuisine, chambres, ...)). Les travaux nécessitent une modification des structures et de la distribution du bâtiment justifiant un permis de construire. Il convient donc d'étudier ce changement de destination dans le futur PLU. »*

### **- SI LES MURS PORTEURS DU BATIMENT SONT TOUJOURS PRESENTS**

Comme vous pouvez le constater sur les photos ci-dessus, les murs porteurs sont toujours présents.

- **SI LA TOITURE EST ENCORE PRESENTE EN TOTALITE**

La toiture est présente en totalité mais est endommagée à certains endroits. Pour autant, la charpente est d'excellente qualité.

- **SI LA CONSTRUCTION EST EN ARCHITECTURE TRADITIONNELLE**

**4/ ENJEU AGRICOLE :**

**LE PROPRIETAIRE ACTUEL EST-IL UN EXPLOITANT AGRICOLE ?**

Non, je suis la fille de Monsieur Cazalère Albert, exploitant agricole à Lasseube ; cette parcelle de terrain et cette grange m'ont été léguées en héritage lors des arrangements de famille effectués en 1995. Mon frère ; Michel Cazalère est resté sur l'exploitation située route de Lacommande à Lasseube.

**SI OUI, est-il proche de la retraite ?**

**SI OUI, un repreneur est-il prévu ?**

**LE BATIMENT EST-IL ACTUELLEMENT UTILISE A TITRE AGRICOLE ?**

Non, ce bâtiment n'est plus utilisé à titre agricole.

**SI CE N'EST PAS LE CAS, MERCI DE PRESENTER DEPUIS QUELLE DATE LA GRANGE N'A PLUS CETTE VOCATION ?**

Dans les années 90, quand les vignes qui y étaient ont été déracinées.

A l'origine, il semblerait que ce bâtiment pouvait être habité temporairement par des journaliers travaillant dans des fermes. Il y a une cheminée et un pressoir à vin dans la bâtisse.

**QUEL TYPE DE BATIMENTS SE TROUVENT A MOINS DE 200 M DE LA GRANGE :**

**HABITATION ?**

Le terrain sur lequel est située cette grange est de deux hectares et une habitation se trouve à proximité. Je ne connais pas l'identité du propriétaire actuel mais lors de la construction de cette maison par Mme Miro, j'avais effectué un droit de passage à Mme Miro.

**EXPLOITATION AGRICOLE ?**

**BATIMENT D'ELEVAGE ; HANGAR DE STOCKAGE ?**

**AUTRE ?**

**QUEL TYPE DE TERRES ENTOURENT LA GRANGE ? ( à moins de 100m)**

**Habitation ?Prairies ? Landes/Terres en friche ?**

**Autre (préciser)** : prairies non exploitées

**Etes vous le même propriétaire ou exploitant du bâtiment ?**

Non

**Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?**

Non, mon frère, Michel cazalère assure l'entretien à titre amical (fauchage).

**Si c'est le cas, sous quel mode de faire valoir ?**

**Fermage/Métayage**

**Autre (précisez)**

**De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non**

**5/ RESEAUX, LA GRANGE EST-ELLE RACCORDEE :**

- **A une route suffisamment dimensionnée ?**

Le permis de construire ayant été accordé pour la maison de mes premiers voisins, la route doit être suffisamment dimensionnée

- **Au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?**

Oui, il y a une arrivée d'eau contre le bâtiment

- **Au réseau d'électricité en capacité suffisante ?**

Un pylône électrique se trouve sur le terrain à proximité

## Éléments complémentaires à la demande

### a/ Relevé de propriété et avis de taxes foncières

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

LABOUR

LABOUR

23 AOUT 2022

Parcelle	Surface	Propriétaire	Montant
101	1.2	LABOUR	12.00
102	1.5	LABOUR	15.00
103	1.8	LABOUR	18.00
104	2.1	LABOUR	21.00
105	2.4	LABOUR	24.00



Avis\_de\_taxes\_foncier  
es\_2023 (1).pdf

### b/ compteur d'eau



**c/ poteau électrique face au bâtiment**



**Pierrette Cazalère-Jouan**

75 Corniche André de Joly, 06300 Nice

06 13 82 36 79

# PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME  
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE  
DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

L

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

*2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »*

## METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

### ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

### ⇒ Une nouvelle destination retenue :

## LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : A notre connaissance pas d'adresse

Référence cadastrale : Parcelle N° AV 0024

## CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Non

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Non

**ENJEU AGRICOLE :****Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**~~Oui~~

Non ✓

- si oui est-il proche de la retraite ?

~~Oui~~

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

~~Oui~~

Non

**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**~~Oui~~

Non ✓

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : il n'a jamais été utilisé de manière agricole sauf à l'époque où il était moulin et habitation. Je dirais 50 ans

**L'environnement du bâtiment :**

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation ~~Oui~~ Non ✓

- Exploitation agricole ~~Oui~~ Non ✓

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre ✓ Oui (préciser) : Moulin à eau et habitation

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures ~~Oui~~ Non ✓

▪ Prairies ✓ Oui Non

▪ Landes/terres en friche ✓ Oui ~~Non~~

▪ Autre

(préciser) : Forêt

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?  Oui  Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?  
sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
  - Autre
- (préciser) : Ponctuel pour entretien sans contrat contraignant
- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?  Oui  Non

**RESEAUX :****Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?  Oui  Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?  Oui  Non Environ 300m
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?  Oui  Non environ 100m
- à un réseau d'assainissement ?  Oui  Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?  Oui  Non

**INTERET ARCHITECTURAL :****Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :  
Le bâtiment est d'époque en pierre, les quartes murs sont présent en relativement en bon état. Il y a des ouvertures type fenêtres et portes sur les quatre faces du moulin en pierre de taille. Il y a un étage avec un planché partiellement effondré.
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?  Oui  Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?  Oui  Non



• La construction est-elle en architecture traditionnelle ?  Oui  Non

• Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

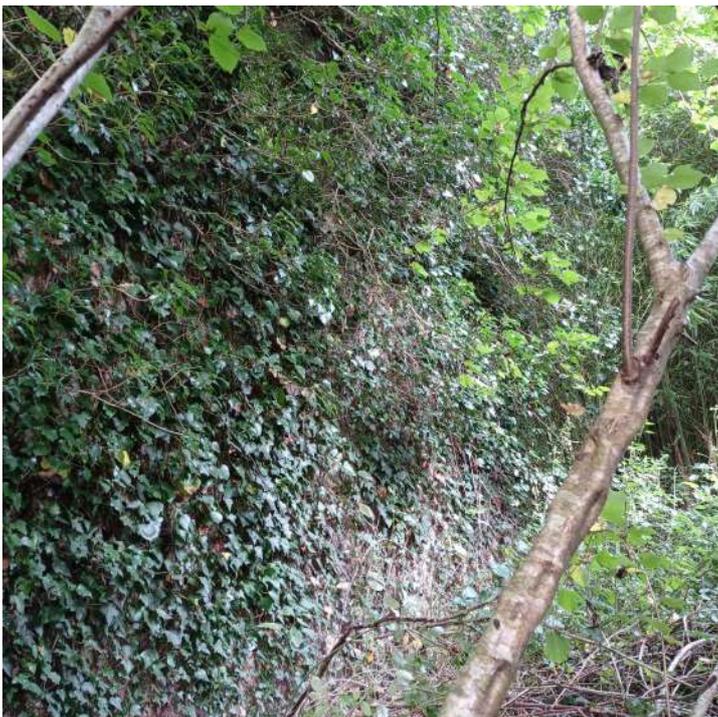
.....  
.....  
.....

Photographie(s): \* Dossier photo ci-joint

## Facade Ouest



## Facade Sud



## Toiture



## Facade Est



## Facade Nord Ouest

## Facade Nord Est

